

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1 2008

Rapport sur les rémunérations selon article L.225-102-1 et L.225-37 Alinéa 9 du Code de Commerce

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de commerce et les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

1. Description des procédures de fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1 pour l'exercice 2008

Après avis du Comité des Rémunérations qui prend en compte les recommandations AFEP - MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'Administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1.

1.1. Concernant la rémunération fixe et les avantages en nature

La rémunération fixe de Patrick Le Lay est restée identique entre 2007 et 2008 à 920 000 euros. Le montant dû en 2008 est un prorata temporis, Patrick Le Lay ayant remis son mandat de Président à la disposition du Conseil d'Administration le 31 juillet 2008.

La rémunération fixe de Nonce Paolini a été déterminée lors de son arrivée chez TF1 à 700 000 euros, prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le groupe ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Le montant 2007 est un prorata temporis correspondant à sa prise de fonction au 22 mai 2007. Le montant 2008 est resté fixe.

Les avantages en nature de Nonce Paolini consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition, pour des besoins personnels, d'une partie du temps d'une assistante personnelle et d'un chauffeur-agent de sécurité.

En 2008, Nonce Paolini a été nommé Président Directeur général lors du Conseil d'Administration le 31 juillet 2008.

1.2. Concernant la rémunération variable

Patrick Le Lay

La rémunération brute variable de Patrick Le Lay au titre de l'année 2008 a été déterminée sur la base d'un forfait mis en place pour la période s'achevant le 31 juillet 2008.

Nonce Paolini

La rémunération brute variable de Nonce Paolini au titre de l'année 2008 a été fonction des critères suivants :

- a) bénéfice net consolidé part du groupe de Bouygues,
- b) bénéfice net consolidé part du groupe de TF1,
- c) critères qualitatifs.

Selon leur nature, ces primes sont pondérées et plafonnées individuellement, sachant que globalement, la part variable correspondant au cumul de ces primes, est plafonnée à 150 % du salaire fixe.

1.3. Autres informations sur les rémunérations et complément de retraite

Patrick Le Lay

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son comité de direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick Le Lay est membre dudit comité.

Une indemnité prévue par la convention collective d'un montant de 579 259 euros a été versée à Patrick Le Lay.

Nonce Paolini

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son comité de direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce Paolini est membre dudit comité.

Tableau 1 - Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et options consenties aux dirigeants mandataires sociaux en 2008

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2007	2008
LE LAY Patrick - PDG puis Président du 22/05/2007 au 31/07/2008		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 939 042	626 347
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	1 939 042	626 347

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2007	2008
PAOLINI Nonce - DG depuis le 22/05/2007 puis PDG depuis le 01/08/2008		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	491 787	1 308 707
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		334 830
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	491 787	1 643 537

Tableau 2 – Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux en euros

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
LE LAY Patrick - PDG puis Président du 22/05/2007 au 31/07/2008	2007		2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
rémunération fixe	920 000	920 000	536 667	536 667
rémunération variable	920 000	1 380 000		651 666 (1)
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (2)	95 250	95 250	89 680	89 680
avantages en nature	3 792	3 792		
TOTAL	1 939 042	2 399 042	626 347	1 278 013

(1) Compte tenu de la réorganisation de la direction générale de TF1 courant 2008, la rémunération variable due au titre de 2007, à savoir 920 000 euros, n'a été versée qu'à hauteur de 651 666 euros. Par ailleurs un montant complémentaire de 579 259 euros a été versé au titre d'une indemnité prévue par la convention collective.

(2) 57 484 au titre de TF1, 12 196 au titre de Bouygues, 20 000 au titre de Colas

PAOLINI Nonce - DG depuis le 22/05/2007 puis PDG depuis le 01/08/2008	2007		2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
rémunération fixe	379 167 ⁽²⁾	379 167 ⁽²⁾	700 000	700 000
rémunération variable	96 515 ⁽²⁾		551 530 ⁽³⁾	96 515 ⁽²⁾
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (1)	12 747	12 747	52 140	52 140
avantages en nature	3 358	3 358	5 037	5 037
TOTAL	491 787	395 272	1 308 707	853 692

(1) dont 21 650 au titre de TF1, 18 294 au titre de Bouygues, 12 196 au titre de Bouygues Télécom

(2) Ce montant correspond à la période du 22/05/2007 au 31/12/2007 au cours de laquelle Nonce Paolini a exercé les responsabilités de Directeur Général de TF1.

En 2007 la plus grande part de la rémunération variable a été prise en charge par Bouygues Telecom au titre de ses précédentes responsabilités entre le 01/01/2007 et le 22/05/2007.

(3) En tant que Directeur Général du groupe TF1 entre le 01/01/2008 et le 31/07/2008 puis en tant que Président Directeur Général pour la période du 01/08/2008 au 31/12/2008.

La rémunération variable 2008 versée en mars 2009 est de 551 530 euros, soit 47,47 % de moins que le maximum prévu (150 % de la rémunération fixe) compte tenu des performances de TF1.

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus des mandataires sociaux non dirigeants

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2008 :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 18 500 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50% au titre de la responsabilité des administrateurs et à hauteur de 50% en fonction de la présence aux séances du Conseil.
- aux membres des comités :
 - Comité des Comptes : 2 250 € par membre, par trimestre
 - Comité des Rémunérations : 1 350 € par membre, par trimestre
 - Comité de Sélection : 1 350 € par membre, par trimestre
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois, versés jusqu'au 31 juillet 2008, date de fin de mandat de Patrick Le Lay.

En 2008, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 € n'a pas été utilisée. Les jetons de présence, qui s'élèvent à 301 418 €, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs comme indiqué dans le tableau de versement figurant dans le présent document.

Tableau sur les jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants		
Mandataires sociaux dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montant versés au cours de l'exercice 2008
Patrick Le Lay	95 250,00	89 680,00
Nonce Paolini	12 747,00	52 140,00
TOTAL	107 997,00	141 820,00

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montant versés au cours de l'exercice 2008
BARBIZET Patricia	27 625,00	32 900,00
BOUYGUES Martin	23 250,00	22 358,00
BOUYGUES Olivier	14 531,25	16 958,00
COHEN Claude	18 000,00	16 187,00
LE LAY Patrick		6 166,00 **
MARIEN Philippe		22 423,00
MONTAGNER Philippe	12 383,93	22 550,00
PERNAUT Jean Pierre * (représentant le personnel)	16 843,75	18 500,00
PETTON Céline * (représentant le personnel)	18 000,00	18 500,00
POUPART LAFARGE Olivier	32 000,00	6 426,00
POUYAT Alain	19 350,00	23 900,00
SABAN Haïm	13 375,00	15 416,00
TOTAL	198 271,93	222 284,00

* Les jetons de présence versés aux administrateurs représentants du personnel ont été versés aux syndicats CFTC (18 500 euros) et FO (18 500 euros).

** Jetons de présence versés à Patrick Le Lay pour la période suivant la fin de ses fonctions de Président.

Claude Cohen a quitté ses fonctions au sein du Groupe le 31 décembre 2008. La rémunération due en 2008 au titre de ses fonctions dans le Groupe s'élève à 863 252 euros. Une indemnité conventionnelle de mise à la retraite d'un montant de 1 375 638 euros lui a également été accordée.

Les rémunérations perçues par Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Philippe Montagner et Alain Pouyat sont mentionnées dans le document de référence de Bouygues.

Les administrateurs salariés, Jean-Pierre Pernaut et Céline Petton, n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat social dans le groupe TF1.

Exercice 2009

Pour l'exercice 2009, Nonce Paolini est le seul dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a décidé qu'aucune augmentation des rémunérations fixes ne serait accordée. Le niveau théorique et les critères d'attribution des parts variables n'ont pas été modifiés.

Le Conseil a également octroyé à Nonce PAOLINI, à compter du 20 mars 2009, 50 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles TF1, soit 2,5 % du montant total du nouveau plan à échéance du 20 mars 2016. Le prix d'exercice des options sera calculé en référence à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du 20 mars 2009 ; aucune décote ne sera appliquée.

Rapport sur les options ou actions de performance 2008

Rapport requis par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

1. Les principes et règles retenus pour l'attribution des options ou actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, dans sa 29^{ème} résolution, a renouvelé pour une durée de vingt-six mois l'autorisation au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés. A cet effet, l'Assemblée a donné une délégation de pouvoirs au Conseil pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008, dans sa 15^{ème} résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions à émettre de la société, au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés. A cet effet, l'Assemblée a donné une délégation de pouvoirs au Conseil pour fixer les conditions dans lesquelles seront attribuées les actions.

Règles générales applicables aux attributions d'options ou actions gratuites

Il est rappelé que :

- les options ou actions gratuites sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, pour les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation.
- Plus de 150 collaborateurs sont bénéficiaires du plan d'attribution. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilité et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel.
- Aucune décote n'est appliquée en cas d'attribution d'options et d'actions.
- Une obligation d'abstention a été fixée, prévoyant que les options attribuées ne pourront pas être exercées et les actions souscrites provenant des levées ne pourront pas être cédées, dans le délai de quinze jours calendaires précédant et les deux jours de bourse suivant toute réunion du Conseil d'Administration de TF1 appelée à rendre publics les comptes consolidés annuels, semestriels ou trimestriels.

Règles spécifiques applicables aux mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a incorporé en annexe de son Règlement Intérieur les recommandations AFEP-MEDEF suivantes :

- Interdiction de l'attribution d'options ou actions gratuites en raison du départ d'un dirigeant.
- Interdiction du recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.
- Obligation de conserver jusqu'à la fin de fonction un certain nombre d'actions issues des levées d'options.

Cette disposition a été mise en œuvre lors de l'attribution d'options en 2008. Le Conseil a choisi de fixer à 25% (après la cession du nombre d'actions nécessaires au financement de la levée des options et au paiement des impôts et prélèvements sociaux y afférents), la quantité d'actions issues de levées d'options que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Informations générales : les caractéristiques des options de souscription

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant l'attribution, sans décote.
- Durée de validité : 7 ans à compter de la date d'attribution des options.
- Délai d'indisponibilité : 3 ans après la date d'attribution des options (Cessibilité : 4 ans).
- Période d'exercice : les 4 ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité.
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

2. Options de souscription attribuées à ou levées par les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs salariés en 2008

Le 20 février 2008, le Conseil d'Administration de TF1 a décidé l'attribution le 20 mars 2008 de 50 000 options à Nonce Paolini.

Tableau 4 – Options consenties aux dirigeants mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
PAOLINI Nonce	N° : 10 Date du conseil 20/02/2008 Date d'attribution 20/03/2008	Souscription	1,41	50 000	15,35	du 20/03/2011 au 20/03/2015
PAOLINI Nonce	Plan Bouygues Date du conseil 26/02/2008 Date d'attribution 31/03/2008	Souscription	5,29	50 000	43,23	du 31/03/2012 au 30/09/2015
TOTAL				100 000		

Tableau 5 – Levées d'options de souscription effectuées par les dirigeants mandataires sociaux de la société TF1 en 2008

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
PAOLINI Nonce	Plan Bouygues octroyé le 15/03/2004	500	25,15
TOTAL		500	

3. Opération d'attribution gratuite d'actions TF1 – Plan n°9

Date d'Assemblée	12 avril 2005	
Date du Conseil d'Administration	21 février 2006	
Date d'attribution	8 mars 2006	
Nature des actions	actions existantes	
Nombre d'actions attribuées	minimum : 191 025	maximum : 445 725
- dont aux mandataires sociaux	minimum : 82 500	maximum : 192 500
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	minimum : 52 875	maximum : 123 375
Période d'acquisition	du 8 mars 2006 au 31 mars 2008	
Période de conservation	du 1er avril 2008 au 31 mars 2010.	
Date de cession	à partir du 1er avril 2010	
Juste valeur du nombre probable d'actions attribuées estimé à l'origine	7,5 millions d'euros	
Critère de présence	191 025 actions minimum attribuées sous condition de présence des bénéficiaires au 31 mars 2008	
Critères de performance	254 700 actions attribuées, en complément, sous conditions de performances déterminées à partir du résultat net consolidé de l'exercice 2007 et du rendement relatif du titre TF1 par rapport à l'indice SBF 120, ces 2 critères étant indépendants l'un de l'autre	
Nombre d'actions acquises au 31/12/2006	minimum : 0	maximum : 0
Nombre d'actions attribuées annulées	minimum : 14 625	maximum : 34 125
Nombre d'actions en cours d'acquisition	minimum : 176 400	maximum : 411 600

4. Les actions de performance

Tableau 6 – Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2008.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'est disponible en 2008.

A la date du 1^{er} avril 2008, les critères de performance n'ayant pas été atteints, les actions attribuées sous conditions de performance au titre du Plan n°9 sont devenues caduques.

5. Récapitulatif des plans d'options en cours de validité

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°10
Date d'Assemblées Générales	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002	17/04/2007
Date du Conseil d'administration	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004	20/03/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	2 071 300	2 300 500	1 008 000	2 000 000
<i>dont par les mandataires sociaux</i>	<i>560 000</i>	<i>560 000</i>	<i>0</i>	<i>86 000</i>
COHEN Claude	100 000	100 000		30 000
LE LAY Patrick	300 000	300 000		
MOUGEOTTE Etienne	150 000	150 000		
PAOLINI Nonce				50 000
PERNAUT Jean-Pierre	10 000	10 000		6 000
<i>Dont par les 10 premiers attributaires salariés</i>	<i>370 000</i>	<i>390 000</i>	<i>100 000</i>	<i>340 000</i>

Point de départ d'exercice des options	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007	20/03/2011
Date d'expiration	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011	20/03/2015
Prix de souscription ou d'achat	27,80	20,20 ou 21,26*	23,46	15,35
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Levée à partir du 3ème anniversaire . Cessibilité à partir du 4ème anniversaire .	Levée à partir du 3ème anniversaire. Cessibilité à partir du 4ème anniversaire.	Levée à partir du 3ème anniversaire . Cessibilité à partir du 4ème anniversaire .	Levée à partir du 3ème anniversaire . Cessibilité à partir du 4ème anniversaire .
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	0	524 900	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	2 071 300	281 000	107 500	68 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		1 494 600	900 500	1 932 000

* la décote de 5 % n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

Les options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 susceptibles d'avoir un effet dilutif. Au regard du cours moyen du titre TF1 sur l'année 2008, aucun impact dilutif n'a été pris en compte.

Plans antérieurs échus :

- le plan n°1 est devenu caduc le 10 octobre 2002,
- le plan n°2 est devenu caduc le 8 avril 2004,
- le plan n°3 est devenu caduc le 18 mars 2005,
- le plan n°4 est devenu caduc le 20 septembre 2006,
- le plan n° 5 est devenu caduc le 6 décembre 2007.

6. Les options de souscription attribuées à ou levées par les dix salariés principaux bénéficiaires au cours de l'exercice 2008

Tableau 9 – Options de souscription consenties ou levées aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société TF1 ayant reçu le plus grand nombre d'options en cours de l'exercice 2008

Les dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant reçu en 2008, le plus grand nombre d'options consenties par la société, sont les suivants :

Bénéficiaire	Nombre d'options TF1 consenties	Prix unitaire d'exercice des options	Date d'échéance
Philippe DENERY,	40 000	15,35 €	20 mars 2015
Jean-François LANCELIER,	40 000	15,35 €	20 mars 2015
Jean-Pierre ROUSSEAU,	40 000	15,35 €	20 mars 2015
Laurent STORCH,	40 000	15,35 €	20 mars 2015
Patrick BINET,	30 000	15,35 €	20 mars 2015
Arnaud BOSOM,	30 000	15,35 €	20 mars 2015
Pierre BROSSARD,	30 000	15,35 €	20 mars 2015
Jean-Michel COUNILLON,	30 000	15,35 €	20 mars 2015
Yves GOBLET,	30 000	15,35 €	20 mars 2015
Martine HOLLINGER	30 000	15,35 €	20 mars 2015

Il n'y a pas eu de levées d'options en 2008.

7. Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux

Tableau 10 – Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire (cf. §1.3)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾ .		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
LE LAY Patrick - Président Date Fin Mandat 31/07/2008	X		X			X		X
PAOLINI Nonce - PDG Date de début Mandat 01/08/2008	X		X			X		X

⁽¹⁾ Patrick Le Lay et Nonce Paolini ont un contrat de travail avec Bouygues SA et non avec TF1 SA.

⁽²⁾ Indemnités de séparation : la société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux. Aucun engagement ou promesse de ce type n'a été consenti au bénéfice des administrateurs salariés.

Pour ces deux dirigeants mandataires sociaux ayant un contrat de travail au sein de la société mère, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne s'applique. Nonce Paolini est donc susceptible de bénéficier des indemnités prévues au titre de cette convention collective dans le cas où il est mis fin à son contrat de travail. Patrick Le Lay était susceptible de recevoir de telles indemnités.